

**COMMUNE de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP**  
**COMPTE-RENDU SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 12 DECEMBRE 2018 à 18H**

**Étaient présents :** CHENE Bernard, CHABERT Patrick, CHAUVET Antoine, COHENDET Robert, COURT Reine, DE VRIES Catherine, DURAND Jean-Claude, GIBERT Alain, GONTHIER Guy, PELLISSIER Daniel, PELLISSIER Jean-Marc, PITHOUD Chantal, PROVOST Patrick, REY Robert, RIVET Christian, SORNIN Frédéric TINERT Maud.

**Absents :** BONNIVARD Emilie (procuration à GONTHIER G), FERRIER Jacqueline (procuration à COURT R), ANDRE Jean-Luc, AVAKIAN Grégory, BOHAN Stéphanie.

\*\*\*\*\*

Le Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**DENOMINATION DES RUES ET PLACES, ET NUMEROTATION :** (cette délibération annule et remplace la délibération du 12/11/2018). Suite à la décision du Conseil Municipal de procéder à la dénomination des rues et à la numérotation, M. le Maire présente au Conseil la liste des noms attribués par la Commission. En application du CGCT et dans l'intérêt communal, et plus particulièrement pour la sécurité publique, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la liste des noms de rues et places.

**RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ET CREATION DE POSTE COMPLEMENTAIRE :** M. le Maire rappelle au Conseil les délibérations prises en séance du 27 août 2018 concernant la reprise par la collectivité du service de restauration scolaire, dans des conditions similaires à celles appliquées précédemment par l'Association SFL2M. Les tarifs avaient été votés pour les inscriptions à l'année et M. le Maire propose de fixer les tarifs pour les inscriptions au trimestre, compte tenu des enfants scolarisés durant la saison d'hiver. Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité à 4,50€ la part du repas à la charge des familles pour les inscriptions au trimestre et décide de créer un poste saisonnier complémentaire pour la surveillance des enfants inscrits au service de restauration.

**CREATION DE POSTE SAISONNIER POLYVALENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES :** Afin de faire face à l'accroissement de travail des services techniques durant la saison d'hiver, le Conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'agent technique polyvalent à compter de fin décembre jusqu'à la fermeture de la station mi-avril 2019.

**ACQUISITION DES BIENS DE LA VILLE DE COLOMBES :** M. le Maire fait part au Conseil de la possibilité d'obtenir une aide de la Région pour l'acquisition des biens appartenant à la Ville de Colombe dans le cadre de l'acte II de la Loi Montagne (immobilier de loisirs). Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition de l'EPFL de Savoie, à qui a été confié le portage foncier, de déposer un dossier de demande de subvention pour l'acquisition des biens de la Ville de Colombes, pour un montant de 400.000€ plus les frais annexes d'acquisition. La signature de l'acte de vente est ainsi reportée au début de l'année 2019 et il a été convenu que les taxes directes locales qui pourraient être dues pour 2019 seraient prises en charge de la Commune.

**CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS :** en application de la loi 1966/1888, les communes touristiques ont l'obligation de conclure avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers. Cette convention nécessite au préalable un diagnostic de la situation, et de prévoir les actions et moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier cette mission au Cabinet MDP Consulting pour un montant de 17.750 € HT soit 21.300 € TTC.

**UTN DE LA LAUZIERE – ADOPTION DE LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE**

**DU PLU DE SAINT-FRANCOIS-LONGVHAMP :** M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les démarches engagées pour la réalisation du projet de la Lauzière : études complémentaires, examen conjoint avec les PPA, enquête publique... Il présente le rapport du Commissaire Enquêteur et ses conclusions motivées et soumet le dossier à l'approbation du Conseil. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-François-Longchamp.

**FINANCES :** M. le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état des crédits consommés pour chacun des budgets, des principales dépenses réalisées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- de procéder au remboursement des frais engagés par les élus durant l'année 2018 dans le cadre de leurs déplacements,
- de rembourser les dépassements d'honoraires, non pris en charge par le régime général et la complémentaire santé, lors d'un accident de travail d'un agent saisonnier, (pour un montant de 144 €).
- de modifier comme suit les crédits prévus au BP du budget balnéo : virement de 500 € de l'article 651 et de 1.500 € de l'article 65888 à l'article 60632.

**ALPAGES – DOSSIER BUTHOD-GARCON ET PROJET DE PISTE CARTIER :** Le Conseil Municipal prend connaissance de l'entrevue avec la SAFER dans le cadre du dossier Buthod-Garçon. Malgré l'intérêt de cet alpage (présence de pistes et sentiers), le Conseil hésite à se porter acquéreur compte tenu des autres alpagistes intéressés et souhaite avoir plus d'informations. Concernant le projet de piste présenté par M. CARTIER et soutenu par la Chambre d'Agriculture, il semble impossible de le réaliser tel quel et nécessite une autre approche.

**COUVERTURE MOBILE :** M. le Maire présente au Conseil l'opération nationale pour le déploiement des antennes relais. La Commune a été retenue pour 2020. Le Conseil accepte à l'unanimité de céder pour cette installation le terrain nécessaire mais regrette que les habitants de Montaimont ne puissent pas en bénéficier.

**QUESTIONS DIVERSES : Le Conseil Municipal :**

- Prend connaissance des subventions accordées par le Département (crue du Bugenet) et par la Région (chemin de la Ville du Nant) ;
- Décide de confier à l'entreprise Nickel Chrome le nettoyage des meublés touristiques du Roc Noir, suite à la cessation d'activité de Veronet au 31 décembre 2018 ;

- Prend acte des problèmes rencontrés à Plan Mollaret concernant le démontage des terrasses d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bernard CHENE fait le point des dossiers en cours à la 4C (dossier de la maison de santé à l'arrêt compte tenu du peu d'intérêt des professionnels de santé ; agrandissements prévus des locaux de la halte-garderie crèche de St Etienne et de St Rémy, des projets pour l'utilisation des locaux SNCF de St Avre.

*Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT FRANCOIS LONGCHAMP, pour être affiché le 17 décembre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 05 août 1884.*

Le Maire, M. Patrick PROVOST

